



## DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD

## COMMUNAUTE DE COMMUNES CELAVU PRUNELLI

## SEANCE DU DOUZE AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS

## DELIBERATION N°DCC2023-034

**Nombre de membres :**Afférents au conseil communautaire : **24**En exercice : **24**Qui ont pris part à la délibération : **17**Absents : **3**Pouvoir : **4**Pour : **21**Contre : **0**Abstentions : **0**Date de la convocation : **05 Avril 2023**Date d'affichage : **13 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril, à dix-sept heures, le conseil communautaire de la communauté de communes Celavu Prunelli, s'est réuni sous la présidence de M. Noël-Dominique LIVRELLI, en son siège.

**Etaient présents :** Pierre-François BELLINI, Félix BRUSCHI, François CHIARASINI, Monique CHIOCCA, Roselyne FOLACCI, Jean-Baptiste GIFFON, Jean-Luc GIOCANTI, Madeleine GUGLIELMI, Noël-Dominique LIVRELLI, Achille MARTINETTI, Jean-Baptiste MAZZACAMI, Jean-Jacques MURACCIOLI, Patrick NANNI, Marie-France ORSONI, Antoine OTTAVI, Antoine PELLEGRINETTI, Dominique VINCENTI.

**Etaient absents :** Corinne DIANI, Gabrielle FOLACCI, Paul MAZZACAMI

**Absents représentés :** Ange-Marie GAMBARELLI (par A. OTTAVI), Thérèse MALU (par A. PELLEGRINETTI), Catherine MAZZACAMI (par N.D.LIVRELLI), Pierre POLI (par J.L. GIOCANTI)

**Secrétaire de séance élue :** Madeleine GUGLIELMI

---

**OBJET :** ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF M14 POUR L'EXERCICE 2023.

---

Le Président ayant procédé à la présentation du budget prévisionnel 2023,

Considérant l'instruction budgétaire M14 et après avoir débattu des orientations budgétaires lors de la séance du 22 mars 2023,

Le budget primitif du budget principal M14 pour l'exercice 2023 s'équilibre comme suit :

## FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
<b>Crédits de fonctionnement votés au titre du BP</b>	7 843 637,59	7 021 655,83
<b>RAR de l'exercice précédent</b>	-	-
<b>002 Résultat de fonctionnement reporté</b>	-	2 054 381,21
<b>Total de la section de fonctionnement</b>	<b>7 843 637,59</b>	<b>9 076 037,04</b>

**INVESTISSEMENT**

Pour l'autorité compétente par délégation



	Dépenses	Recettes
<b>Crédits d'investissement votés au titre du BP (y compris cpte 1068)</b>	2 079 603,83	2 241 816,55
<b>RAR de l'exercice précédent</b>	1 834 568,82	1 643 685,61
<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté</b>		28 670,49
<b>Total de la section d'investissement</b>	<b>3 914 172,65</b>	<b>3 914 172,65</b>

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**-ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2023 du budget principal de la communauté de communes, qui s'équilibre comme ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an et ont signé au registre les membres présents

Le secrétaire de séance  
**Madeleine GUGLIELMI**

Le Président  
**Noël-Dominique LIVRELLI**



*La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Communauté de Communes Celavu-Prunelli.*

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*